

Salaire horaire selon la CCT des professionnels de l'automobile du Jura et du Jura bernois

Année : **2025**

PERSONNEL	Salaire brut mensuel (en CHF)	Salaire horaire de base (en CHF) ¹
I Brevet fédéral ou technicien ES	6'000.-	32.97
II CFC : Mécatronicien, Carrossier (-Peint./-Tôl.)		
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'425.-	24.31
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'725.-	25.96
c) après 2 ans de pratique	4'925.-	27.06
III CFC : Mécanicien en maintenance, Carrossier (-Réparateur), Gestionnaire de commerce		
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'200.-	23.08
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de l'apprentissage	4'400.-	24.18
c) après 2 ans de pratique	4'700.-	25.82
IV AFP : Assist. en maint. auto., Practicien en pneu., Assist. Vernisseur, Assist. de comm.		
a) pendant les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'000.-	21.98
b) après les 6 premiers mois de travail après la fin de la formation	4'050.-	22.25
c) après 2 ans de pratique	4'250.-	23.35
V Personnel non qualifié	4'000.-	21.98

Au salaire de base, il faut ajouter les éléments suivants, selon le tableau ci-dessous :

Éléments	Détail du calcul	Commentaires
Salaire horaire de base	CHF X ¹	¹ 2'184 heures par année, voir art. 20 CCT
+ indemnité pour jours fériés	3.59% ² de CHF X	² = 9 jours fériés, voir art. 38 CCT
+ indemnité de vacances	10.64% ³ ou 13.04% ⁴ de CHF X	³ = 25 jours de droit aux vacances, voir art. 35 CCT (pour les 20-50 ans) ⁴ = 30 jours de vacances, voir art. 35 CCT (jusqu'à 20 ans et à partir de 50 ans)
= total intermédiaire CHF	CHF	
+ 13e salaire	8,33% ⁵ sur le total intermédiaire	⁵ voir art. 28 CCT
= Total salaire horaire brut⁶	CHF	⁶ C'est-à-dire le salaire versé par heure effectivement travaillée